

OBJET : FERMETURE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF LE NAUTIL À PONTAULT-COMBAULT DU 4 SEPTEMBRE 2023 AU 7 AVRIL 2024 POUR TRAVAUX

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La fermeture de l'espace aquatique de l'équipement sportif Le Nautil pour la réalisation de travaux de réhabilitation des vestiaires et du hall d'accueil.

ARRETE

ARTICLE 1 La fermeture de l'espace aquatique de l'équipement sportif Le Nautil comme suit :
- du lundi 4 septembre 2023 au dimanche 7 avril 2024 inclus.

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 25 août 2023

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Préfecture de Melun le : 25 août 2023
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20230825-20346-AI-1-1
Publié ou notifié le : 25 août 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE